



- Le concours est ouvert à toute personne intéressée du 1^{er} au 31 mars 2021.
- Les œuvres proposées ne devront pas avoir été publiées ou primées lors d'un précédent concours.
- Elles seront obligatoirement imprimées sur papier de format A4 (21cm x 29,7 cm). Les poèmes comporteront un minimum de douze vers et un maximum de cinquante vers.
- Chaque participant est invité à adresser son poème – EN UN SEUL EXEMPLAIRE, à la **Mairie de Maing, rue Jean Jaurès 59233 MAING** ou par mail à **lagazette@maing.fr**
- Chaque envoi devra impérativement comporter les éléments suivants :
 - 1 – Le poème en UN SEUL exemplaire
 - 2 – La fiche de renseignement ci-jointe sur laquelle figureront le nom, le prénom, la date de naissance, l'adresse postale, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone du candidat ainsi que la catégorie dans laquelle il concoure.

Un jury placé sous l'autorité de L'Adjoint à la communication sera constitué et prendra connaissance de l'ensemble des envois.

À l'issue des délibérations, les résultats seront proclamés (aux environs de la mi-avril 2021) et seront connus les noms des poètes lauréats pour chacune des 4 sections :

- x **Petits poètes : du CP au CM2**
- x **Poètes en herbe :**
 1. Collégiens
 2. Lycéens
- x **Poètes confirmés**

Les auteurs demeurent entièrement propriétaires de leur œuvre.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à :

**Mairie de Maing, rue Jean Jaurès 59233 MAING
ou par mail à lagazette@maing.fr**



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

CATEGORIE D'INSCRIPTION¹ :

- Petits poètes** : du CP au CM2
- Poètes en herbe** : Collégiens
- Poètes en herbe** : Lycéens
- Poètes confirmés**

¹ Cocher la case utile